

Le 17 novembre 2014

S



LA POLITIQUE HANDICAP DU MI : LA DOUBLE PEINE

O

Les personnes handicapées sont recrutées par contrat donnant vocation à titularisation au bout d'un an. Leur contrat peut être prolongé à une seule reprise avant titularisation ou mise à fin de stage.

C

Si pendant son année de contrat ou pendant son renouvellement, l'agent présente un congé de maladie, très vite il perd sa rémunération d'abord partiellement puis totalement.

I

De plus, si son affection est grave et invalidante, la mettant temporairement inapte au travail, elle ne pourra pas prétendre au bénéfice d'un congé de grave maladie (équivalant au congé de longue maladie pour les fonctionnaires). En effet, pour bénéficier de ce congé, comme pour tous les contractuels (décret 86-83 du 17 janvier 1986) il faut **justifier d'une ancienneté suffisante dans l'administration, soit 3 ans**. Ce à quoi ne peuvent bénéficier les contractuels handicapés, qui sont sous contrat pendant un an voire deux ans au plus.

A

Aussi, ces agents sont susceptibles de subir une double peine : la maladie et la porte !

Le SNAPATSI est intervenu auprès du ministère afin que cette injustice sociale cesse.

Notre administration qui se veut être à la pointe de l'intégration des personnes handicapés doit intervenir auprès de la fonction publique pour obtenir que des conditions dérogatoires puissent être appliquées pour les travailleurs handicapés contractuels afin qu'ils puissent eux aussi bénéficier des droits à congés de grave maladie.

L

Le SNAPATSI dénonce cette situation intolérable. Ces agents doivent obtenir les mêmes droits que tous les contractuels et éviter d'être mis dehors, malades, invalides, comme des parias !



Le 4 décembre, chaque vote aura son importance



- ⇒ pour votre **CAP Locale**
- ⇒ pour votre **CAP Nationale**
- ⇒ pour votre **Comité Technique de Réseau**
- ⇒ pour votre **Comité CHSCT en CRS**
- ⇒ pour votre **Comité Technique de Proximité**
- ⇒ pour le **Comité Technique Ministériel**



Notre **+** syndical, c'est défendre vos acquis sociaux
 et votre pouvoir d'achat

**Votez et faites voter pour
 le SNAPATSI**

